

**ANNEXE I**  
**DOSSIER DE DEMANDE DE PROGRAMME PRÉVISIONNEL**  
**D'IMPORTATION DE PRODUIT PHARMACEUTIQUE**  
**(PRODUIT FINI) – EXERCICE 2026**

- Programmes prévisionnels d'importation élaborés selon les canevas préétablis ;
- Copie de l'agrément de l'établissement pharmaceutique d'importation de produits pharmaceutiques accompagnée d'une copie d'un agrément de fabrication ;
- Copie conforme du registre de commerce ;
- Identifiant fiscal (NIF) ;
- Lettre explicative basée sur une étude du marché ;
- État récapitulatif actualisé à la date de dépôt, des réalisations et des états de stocks (support papier et format Excel) ;
- Programme de livraison selon le canevas préétabli ;
- Engagement solidaire fabricant/fournisseur – établissement pharmaceutique d'importation, conformément au cahier des conditions techniques à l'importation, notamment l'article 19 ;
- Copie de la décision d'enregistrement renouvelée, ou le cas échéant accompagnée des accusés de réception, avec l'attestation de prix (FOB) à l'enregistrement ;
- Copie du PPI 2025 ;
- Document attestant la reprise et le remplacement ou remboursement des produits périmés par le fabricant/fournisseur ;
- Cahier des conditions techniques signé et visé par le gérant et le pharmacien directeur technique pour l'exercice 2026 ;

**NB :** Seules les demandes complètes, accompagnées de l'ensemble des documents requis, seront prises en compte, et doivent être conforme à leurs versions papier et ceci sous la responsabilité du pharmacien directeur technique de l'établissement pharmaceutique.